

**DELIBERATION 2021-105**

LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU DIX-SEPT SEPTEMBRE DEUX-MILLE VINGT ET UN.

**PRESENTS** : M. RIO, Mme RIMBERT, M. PLAUTIN, Mme FABRY, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme PIACENTINI- MOREAU, M. HIVIN, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, M. QUINTIN, Mme MOUGIN, M. LEFEVRE, M. WALCZACK, M. BLANCHARD, M. TREPRAU, M. CADIOU, Mme MAURIN, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. THEOL, Mme ROLLAND, Mme OMS, M. LIBERATOR DE BOISGELIN.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme FERRAI donne procuration à Mme FABRY, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE donne procuration à M. HIVIN, M. FONTVIEILLE donne procuration à M. ROBIN.

**ABSENTS** : M. ODIN, M. BOISSEAU, Mme RENARD.

Mme MAURIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet** : Règlement de réservation des salles municipales disponibles à la location

La Commune dispose de salles communales disponibles à la location pour les associations, les particuliers, les entreprises ou les organismes publics : la salle des Granges, la salle des familles, la salle de conférences et la salle de la cheminée.

Les tarifs de location de ces salles ont été déterminés par décision n° D83-2021 du 22 juillet 2021 conformément à la délégation donnée par le conseil municipal au Maire par la délibération n°2020-56 du 13 juillet 2020.

Il s'avère nécessaire d'approuver le Règlement de réservation de ces salles.

**En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :**

- **D'APPROUVER** le règlement de réservation des Salles municipales disponibles à la location
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le document et tout autre document relatif à cette délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOPTE** à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 25 voix pour,
- 5 voix contre (M. ROBIN, Mme MYSONA, Mme OMS, M. FONTVIEILLE, M. LIBERATOR DE BOISGELIN).



François RIO,  
Maire de Saint-Jean-de-Védas